

ROYAUME DU MAROC

DÉCLARATION PRONONCÉE PAR M. ABDELOUAHAB BELLOUKI, AMBASSADEUR, REPRÉSENTANT PERMANENT DU ROYAUME DU MAROC AUPRÈS DE L'OIAC, À LA QUATRE-VINGT-DOUZIÈME SESSION DU CONSEIL EXÉCUTIF

**Monsieur le Président,
Monsieur le Directeur général,
Excellences,
Chers collègues,**

Permettez-moi tout d'abord de réitérer mon soutien au Président du Conseil exécutif ("le Conseil") M. Andrea Perugini, Ambassadeur d'Italie. Je vous félicite, au nom de la délégation marocaine, pour la brillante manière avec laquelle vous dirigez nos délibérations, lesquels, j'espère seront couronnés de succès. La coopération de ma délégation vous est toujours acquise pour un heureux aboutissement de nos travaux.

Je souhaite également exprimer le plein soutien et la confiance continue de ma délégation au Directeur général de l'OIAC, l'ambassadeur Fernando Arias, ainsi qu'au personnel du Secrétariat technique ("le Secrétariat") pour leur professionnalisme et dévouement. Le rapport instructif et pertinent du Directeur général reste toujours une précieuse source d'inspiration pour nos travaux.

Mon pays s'associe pleinement à la déclaration du Groupe africain, prononcée par l'Ambassadeur Kamal Bashir Ahmed Mohamed Khair, Représentant Permanent du Soudan, et à celle du Mouvement des pays non alignés et de la Chine, prononcée par l'Ambassadeur Haifa Aissami Madah, Représentante Permanente de la République bolivarienne du Venezuela.

Monsieur le Président,

S'agissant du Programme OIAC de renforcement de la coopération avec l'Afrique ("le Programme OIAC pour l'Afrique"), le Maroc se félicite des activités de renforcement des capacités mises en place par le Secrétariat dans le cadre de la quatrième phase et appelle à la continuation et au rehaussement de ce Programme.

Ma délégation salue les consultations initiées par le Secrétariat avec l'ensemble des Autorités nationales et des Représentations Permanentes africaines en vue d'évaluer et restructurer le Programme OIAC pour l'Afrique. A cet égard, il y a lieu de souligner l'importance de continuer à maximiser l'impact de ces programmes et de les adapter aux réalités spécifiques de chaque État partie.

Dans ce sens, le Maroc appelle au renforcement de la coordination via le Comité directeur du Programme OIAC pour l'Afrique ; la promotion de la coopération Sud-Sud ; l'optimisation des capacités des laboratoires ; et la mise en place des centres de formation sous-régionaux pour accompagner les activités du Secrétariat dans le Continent.

En soutien aux efforts de renforcement des capacités menés par le Secrétariat afin de réaliser les objectifs communs relatifs à la mise en œuvre de la Convention, les autorités nationales marocaine et togolaise ont engagé, dans le cadre du Programme 2018 de partenariat et de

tutorat, un processus d'échange et de partage d'expériences. À cet égard, mon pays réitère sa disposition à coopérer pleinement avec le Secrétariat et les États parties africains pour le renforcement mutuel des capacités.

Dans ce contexte, le Maroc tient à réitérer sa gratitude pour les contributions volontaires en faveur du Programme OIAC pour l'Afrique et estime, toutefois, que sa réussite dépend indiscutablement d'un mode de financement plus stable et durable.

Monsieur le Président,

Pour l'avènement d'un monde débarrassé à jamais de la menace chimique, les États parties sont appelés à continuer d'œuvrer sans relâche afin de protéger la norme contre l'érosion et mettre fin avec détermination à l'emploi des armes chimiques dans le monde. Le Maroc réitère avec la plus grande fermeté, sa condamnation de l'emploi des armes chimiques par quiconque, où que ce soit, en toute circonstance et pour n'importe quelle raison.

Par ailleurs, ma délégation a pris note du dernier rapport de l'Équipe d'évaluation des déclarations. En notant favorablement la destruction vérifiée et complète des installations de fabrication d'armes chimiques déclarées par la République arabe syrienne, mon pays encourage la continuation du dialogue entre cet État partie et le Secrétariat, pour la mise en œuvre optimale des dispositions de la Convention sur l'interdiction des armes chimiques ("la Convention") et des décisions pertinentes à ce sujet, ainsi qu'en vue de résoudre toutes les questions qui demeurent sans réponse.

Monsieur le Président,

Mon pays appelle à œuvrer davantage pour éradiquer la menace extrémiste qui demeure présente sous divers aspects. Dans ce cadre, ma délégation salue la pertinence des activités menées par le Groupe de travail à composition non limitée sur le terrorisme, présidé par M. Oji Nyimenuate Ngofa, Ambassadeur du Nigéria, et par le Sous-Groupe de travail sur les acteurs non étatiques, présidé par M^{me} María Teresa Infante, Ambassadeur du Chili.

Face à cette menace, les États parties africains doivent, avec l'appui du Secrétariat, développer les capacités de prévention pour contrecarrer les risques de l'emploi, par les acteurs non étatiques, de substances chimiques en tant qu'arme. Ma délégation salue particulièrement la mise en place de la Mission d'intervention rapide et d'assistance, et encourage l'organisation de rencontres pour promouvoir la coordination entre toutes les parties concernées.

Monsieur le Président,

Me référant aux résultats de la 4^e Conférence d'examen, ma délégation réitère l'appui à la création d'un groupe de travail à composition non limitée, sous la coprésidence de M. Agustín Vásquez Gómez, Ambassadeur d'El Salvador, et M. I Gusti Agung Wesaka Puja, Ambassadeur d'Indonésie, que je remercie pour l'excellent travail accompli jusqu'à présent pour rapprocher les différents points de vue. Cette structure serait une plateforme pour stimuler le dialogue sur les questions d'intérêt commun en vue d'adopter une vision collective de nature à renforcer l'unité et le dynamisme de l'OIAC.

En outre, ma délégation souhaite exprimer son appui à l'initiative du Président du Conseil visant la mise en place d'un mécanisme de renforcement des structures de facilitation pour une mise en place un plan d'action concret et réalisable. Ma délégation est disposée à agir de concert avec l'ensemble des délégations en vue d'engager un processus fondateur pour le

renforcement d'une mise en œuvre équitable des dispositions de la Convention à travers des actions ciblées basées sur les principes de non-discrimination et du consensus.

Suite à la tenue de l'atelier annuel d'examen et d'évaluation des éléments d'un cadre convenu pour l'application intégrale de l'Article XI, en application de la décision C-16/DEC.10, ma délégation souligne l'importance de l'élaboration d'un document de recommandations servant de référence pour la mise en place éventuelle d'un plan d'action consensuel pour le renforcement de la mise en œuvre de cet Article. A l'occasion, je tiens à féliciter le Facilitateur de l'Article XI pour son engagement actif dans ce sens.

En conclusion, tout en saluant le projet de budget 2020 présenté par le Secrétariat, je tiens à féliciter les Co-facilitateurs et le Secrétariat pour leur engagement tout au long du processus d'examen de ce projet en vue de son adoption par consensus. Ma délégation espère vivement que les consultations informelles menées dans ce contexte aboutiront au consensus escompté autour de cette question fondamentale pour la continuité et l'existence même de l'OIAC.

Monsieur le Président,

Je vous remercie pour votre attention.

Je souhaite que cette déclaration soit considérée comme un document officiel de la quatre-vingt-douzième session du Conseil.

- - - 0 - - -